

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .52 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 avril,

En exercice : 25

De Présents : 16

De votants : 21

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents: M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ;
Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; M. BRUN Fernand ;
M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT
Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HURET David ; Mme NICODEMO
Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M.
SEIGNOBOS Jean-Luc ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI
Valérie

Procurations :

Mme BOUCHER Julie donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à M. FERRARI Fabien
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme NICODEMO
Mélissia
M. TASSY Jacques donne pouvoir à Mme THIERRY Martine

Etaient absents excusés :

M. AIGUESPARSES Cédric
Mme GACNIK Marie-France
Mme PRUNET Sophie
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE BESSE SUR ISSOLE AU SIVAAD

Monsieur le Maire informe que la commune de BESSE SUR ISSOLE a délibéré le 14 décembre 2023 pour se retirer du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

Le SIVAAD en séance du 13 mars 2024 a accepté à l'unanimité le retrait de la commune de BESSE SUR ISSOLE du SIVAAD.

Par courrier daté du 17 mars 2024, le SIVAAD demande de bien vouloir soumettre à l'approbation d'un prochain Conseil municipal ce retrait.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°111-23 en date du 14 décembre 2023 du Conseil municipal de la commune de BESSE SUR ISSOLE, ayant pour objet le retrait de la commune au SIVAAD,

CONSIDERANT le courrier daté du 17 mars 2024 dans lequel le SIVAAD demande de bien vouloir se prononcer sur ce retrait par délibération du Conseil municipal,

ET APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le retrait de la commune de BESSE SUR ISSOLE au sein du SIVAAD.

Article 2 :

D'APPROUVER la délibération prise par le Comité Syndical du SIVAAD en date du 13 mars 2024 pour acter ce retrait.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces pour mettre en œuvre cette décision.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

